



Ville de Pertuis

Le 29 Juin 2010

Monsieur Dominique DAMIANO  
Président du Syndicat des Commerçants des  
Marchés de Provence Vaucluse et  
Limitrophes  
36 Rue St Pierre

**84700 SORGUES**

Affaire suivie par  
Nos références : RP/AB 313.10  
Vos références : votre courrier du 4.06.10  
Objet : Votre lettre du 4 Juin 2010

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier du 4 juin dernier qui a retenu toute mon attention.  
Concernant le déplacement du marché en bas du Cours de la République, le vendredi 4 juin 2010, je tenais à vous préciser qu'en raison de l'implantation de la fête foraine, il a fallu procéder à ce changement, d'une part, pour des raisons de sécurité et, d'autre part, par manque de place.

En effet, je vous rappelle qu'en tant que Maire, je suis garant de la sécurité de mes concitoyens au titre du pouvoir de police général tel que le définit l'article L 2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sachez que nous avons averti les commerçants en temps voulu et que plus de 90 % des forains étaient au rendez-vous. De nombreux chalands se sont rendus sur la « débride » et certains se sont même étonnés que cela ne se reproduise pas tous les vendredis.

Concernant le deuxième point, dans la mesure où vous avez été informé, vous pourrez dire à « votre informateur » que la commission à laquelle vous faites référence ne s'est pas réunie le 7 Juin. Par contre, la réunion de la Commission Consultative des Services Publics composée de quatre élus et de deux personnes de la société civile de Pertuis s'est bien tenue ce jour là.

Après enquête auprès des communes qui ont une délégation de service public, il s'avère que confier la délégation des marchés à un délégataire est une solution qui contente en général toutes les parties. Cette satisfaction s'appuie sur une véritable dynamique de développement, chose que la Commune n'est pas en mesure de faire.



Cabinet du Maire - tél : 04.90.79.73.09 - fax : 04.90.79.21.79  
courriel : [cabinet.du.maire@mairie-pertuis.fr](mailto:cabinet.du.maire@mairie-pertuis.fr)

Hôtel de Ville - BP 37 - 84121 PERTUIS Cedex [www.ville-pertuis.fr](http://www.ville-pertuis.fr)